



CONTACT TREMPLIN BLUES :

Malone Le Port

02 51 82 37 78

tremplinblues@ace-nantes.fr

LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE

Festival Jazz et Belle plaisance

38^e édition du 30 août au 1^{er} septembre 2024

Nantes, Erdre, Canal

www.rendezvouserdre.com

RÈGLEMENT DU TREMPLIN BLUES 2024

Festival Les Rendez-vous de l'Erdre

L'Association culturelle de l'Été (ACE) a débuté son activité le 1er janvier 2005. Elle est en charge de trois projets culturels : Aux Heures d'Été, Débord de Loire et Les Rendez-vous de l'Erdre. Elle est dirigée par Loïc Breteau.

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre est né en 1987 lors de l'inauguration de l'île de Nantes. D'abord situé sur le lieu d'arrivée de l'Erdre à Nantes, il s'est rapidement étendu dans les villes riveraines que sont Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre. Le festival a ainsi développé sa dimension fluviale par des déambulations nautiques.

La programmation du festival est axée sur toutes les formes de musique afro-américaine, principalement le jazz, tout en mettant l'accent sur une de ses composantes fondatrices, le blues, là encore décliné sous toutes ses formes, via une scène dédiée.

Le festival a pour objectif de permettre la découverte au plus grand nombre d'un genre musical parfois considéré comme élitiste, il est donc, à ce titre, un lieu de médiation autour du Jazz. Il est donc libre d'accès et gratuit.

La programmation du festival inclut un Tremplin Blues. D'accès libre, il soutient la création blues et permet à de nouveaux talents de se produire devant un large public varié et amateur de blues dans des conditions professionnelles.

Le Tremplin Blues se tiendra dans le respect des conditions sanitaires en vigueur à la date du festival et, le cas échéant, pourra être annulé si les conditions sanitaires en vigueur à la date du festival ne nous permettent pas de vous accueillir.

ARTICLE 1 : PRINCIPE

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre organise un Tremplin Blues le samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2024.

Ce tremplin est destiné à des formations musicales désirant se produire en public dans le cadre du festival. Il est ouvert aux solos et formations musicales répondant aux critères suivants :

- Musiciens ou formations blues amateurs ou professionnels, sous certaines conditions (voir ci-dessous).
- Six musiciens maximum (sextet), ne nécessitant pas plus de 4 mix retour.



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été

Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire

10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

Si le tremplin est ouvert aux musiciens professionnels, il convient de rappeler que son but est de soutenir les jeunes et nouveaux talents. En conséquence, l'organisation du tremplin, via sa commission d'écoute (voir plus bas), se réserve le droit de ne pas retenir la candidature d'artistes ou de groupes dont la notoriété serait déjà établie.

Le tremplin comporte les étapes suivantes :

1. Appel à candidature.
2. Écoute des groupes et sélection des formations finalistes (au nombre de cinq ou six en fonction des contraintes de programmation, celles-ci pouvant varier d'une année à l'autre).
3. Concours final.

Le concours final se déroule dans le cadre du festival et aboutit à la désignation de trois (3) lauréats et des vainqueurs des éventuels prix spéciaux.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation au Tremplin Blues est ouverte à toute personne physique, majeure ou mineure, à la condition pour ces dernières qu'un accord ait été reçu signé par leur responsable légal.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formations désireuses de participer au tremplin devront s'inscrire avant le 15 avril 2024 en envoyant :

- Un enregistrement de quatre (4) titres en format mp3 dont, si possible, une reprise originale d'un standard de blues. Si plus de 4 titres sont envoyés, seuls les 4 premiers seront écoutés.
- Si disponible, un lien vers une vidéo du groupe.
- Une présentation détaillée de la formation (biographie en format pdf, photos) avec mention de contact, de préférence une adresse mail ou, à défaut, un numéro de téléphone ou une adresse postale.
- L'attestation d'adhésion au règlement dûment complétée et signée en format pdf.

Ces documents seront à envoyer de préférence par voie numérique (via Wetransfer, Dropbox) à tremplinblues@ace-nantes.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Association Culturelle de l'Été

Festival Les Rendez-vous de l'Erdre - Tremplin Blues 10 allée Duquesne

44000 Nantes

Un mail vous sera obligatoirement envoyé lors de la réception de votre dossier. Si ce n'est pas le cas, merci de prendre contact avec l'équipe du festival au 02 51 82 37 78.

Les finalistes primés à un des tremplins blues du festival Les Rendez-vous de l'Erdre des années précédentes ne peuvent se représenter. Les finalistes non-primés ont la possibilité de se représenter une fois seulement.

Tout dossier incomplet, ou rendu après la date de clôture (le 15 avril 2024), ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 4 : CONTACT

Toutes les formations ayant déposé leur candidature seront tenues informées de préférence par voie

numérique, à défaut par téléphone ou courrier, de leur participation ou non à la finale du tremplin.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES FINALISTES

L'écoute des enregistrements des candidats sera réalisée par une commission d'écoute désignée par la direction artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre, après une pré-sélection visant à respecter la ligne artistique de la scène : le blues et le développement de nouveaux talents.

Un projet de grille de notation pour la sélection des finalistes est donné en annexe. Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité du répertoire, des vocaux, des solistes et de la rythmique.

Le nombre de formations sélectionnées pour le concours final sera au plus de six (6) en fonction de la qualité des candidats et de la disponibilité de la programmation globale du festival Les Rendez-vous de l'Erdre.

Toutes les formations sélectionnées seront présentées dans le programme complet du festival avec une photo à fournir par les formations et une courte biographie.

Il ne sera pas possible d'être finaliste plus de deux fois.

ARTICLE 6 : CONCOURS FINAL

Le concours final du tremplin prendra la forme d'une série de concerts, à raison d'un (1) concert de 40 minutes + un (1) rappel par formation finaliste, le tout n'excédant pas 50 minutes. Cette durée peut être amenée à varier à la marge en fonction des contraintes de programmation qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Les concerts seront étalés sur deux jours, en général le samedi et le dimanche après-midi du weekend du festival.

Il est à noter qu'il n'est pas possible de changer la composition instrumentale de la formation, en particulier pour augmenter le nombre de musiciens, entre la réception des dossiers de candidature à la commission d'écoute et le jour du Tremplin Blues. Le non-respect de cette règle peut être passible d'élimination directe du tremplin, sans participation au concours final.

ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE

Toutes les formations joueront avec le même back line, constitué d'une batterie, d'un amplificateur basse, d'un amplificateur guitare, de micros et d'une sono complète. Les musiciens devront apporter tout autre back line supplémentaire. A noter que le batteur devra apporter ses cymbales.

Les « mixs retour » ne peuvent être supérieurs à quatre, et il n'est pas possible d'être accompagné par un ingénieur son.

ARTICLE 8 : JURY DU CONCOURS FINAL

La désignation des lauréats du concours final sera faite par un jury qualifié dans le domaine du blues (musiciens, organisateurs, directeurs artistiques, critiques) et désigné par la direction artistique du festival.

La composition définitive du jury et la liste des prix à gagner seront révélées au plus tard le premier jour du tremplin et seront irrévocables.

Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité de l'interprétation, l'originalité du répertoire, la présence et la cohérence scénique, l'appréciation du public.

Un projet de grille de notation est donné en annexe.

Le palmarès du jury et les prix correspondants seront annoncés après le dernier concert du concours final et seront sans appel.

Des prix spéciaux pourront éventuellement être attribués, indépendamment du palmarès du tremplin, en fonction des partenariats noués avec d'autres événements blues français et des appréciations de leurs représentants.

ARTICLE 9 : RÉGULARISATION DES PRIX

Les groupes ayant reçu un prix du festival Les Rendez-vous de l'Erdre devront avoir régularisé celui-ci avant le 31 décembre 2024.

La date et les modalités de réalisation des éventuels prix spéciaux seront à définir avec le représentant de l'événement concerné.

ARTICLE 10 : FRAIS ET HÉBERGEMENT

La prestation n'est pas rémunérée. Néanmoins, les frais de transport et d'hébergement des formations finalistes seront pris en charge selon les modalités suivantes :

- Hébergement pour la nuit avant ou suite à la prestation, si nécessaire, dans un lieu désigné par le festival.
- Un repas le jour de la prestation du groupe sur le festival, au restaurant du festival.
- Participation aux frais de transport de la formation selon la grille de frais kilométriques ci-dessous :

Parcours du groupe	Montant du défraiement
<i>Groupe du département</i>	25€
<i>Groupe de la région (hors département 44)</i>	50€
<i>Groupe parcourant entre 300 et 500km</i>	100€
<i>Groupe parcourant + de 500km</i>	150€

L'organisateur, L'Association culturelle de l'été

ANNEXE : Grille de notation

Grille de notation			
Qualité du Répertoire (0 à 30)			
Cohésion d'ensemble du groupe (0 à 10)			
Qualité des vocaux (0 à 10)			
Qualité des solistes (0 à 10)			
Qualité de la rythmique (0 à 10)			
Intérêt à vouloir le découvrir en live (puissance, humour...) (0 à 15)			
Appréciation personnelle (0 à 15)			
Total sur 100			